



MÉMOIRE

**« LE CRÉDIT COMMUNAUTAIRE :
UN CAPITAL DE RISQUE LIÉ AU
RENDEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE »**

Présenté

À la

Commission parlementaire des finances publiques

Février 2004

Introduction

*«... l'Année internationale du micro-crédit en 2005... sera ainsi l'occasion de sensibiliser l'opinion publique à l'importance du micro-crédit et du micro-financement dans la lutte contre la pauvreté, de partager les meilleures pratiques et d'encourager le développement d'un secteur financier appuyant des services durables en faveur des pauvres dans tous les pays du monde...»
L'action en faveur du micro-crédit relancée par l'Assemblée générale ONU, 30 décembre 2003.*

Nous sommes heureux que cette consultation de la Commission des finances publiques, sur le *Rapport sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque*, nous donne l'opportunité de démontrer la place et la pertinence des pratiques du crédit communautaire dans la consultation du gouvernement sur le capital de risque.

Le Réseau québécois du crédit communautaire regroupe 21 organisations, dont 10 Fonds communautaires d'emprunt et 11 Cercles d'emprunt, implantés dans 11 régions (Bas Saint-Laurent, Saguenay Lac Saint-Jean, la Capitale Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal, Outaouais, Côte-Nord, Laval, Laurentides, Montérégie.) Il a comme mission de développer et de promouvoir la pratique du crédit communautaire au Québec, dans la perspective du mieux-être individuel et collectif et de l'élimination de la pauvreté.

La société québécoise, comme celle d'autres pays dans le monde, a développé des outils et des pratiques permettant de soutenir le mieux-être des communautés locales, régionales et de lutter contre l'exclusion. Ces pratiques sont novatrices, fructueuses et structurantes. Le crédit communautaire s'inscrit dans ce mouvement. Il veut répondre aux objectifs suivants : faire la lutte à l'exclusion et à la pauvreté en donnant accès au financement par du micro-crédit et de l'accompagnement de proximité.

La pauvreté entraîne l'exclusion sociale et économique. La citoyenneté signifie la participation à part entière à la société civile et faire usage de la richesse collective. L'exclusion des réseaux conventionnels de financement ne donne pas l'égalité des chances aux populations qui veulent créer leur propre emploi et contribuer à l'enrichissement collectif.

Pour encourager et maintenir l'accès au financement à tous et toutes au Québec dans une perspective de développement économique et sociale, nous pensons que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont intérêt à soutenir ces expériences, celles du crédit communautaire, qui ont fait leurs preuves ici, depuis une quinzaine d'années et ailleurs dans le monde. Ce faisant le Québec s'inscrirait dans la mouvance de l'Année internationale du micro-crédit en 2005 décrétée par l'ONU.

L'absence du premier échelon de financement

Le rapport Brunet a fait de grands oublis dans le portrait du capital de risque et de la chaîne de financement au Québec. Le réseau du financement solidaire, qui supporte les projets et le développement de l'économie sociale et solidaire, n'est pas présent. Il importe que dans l'analyse du capital de risque que ce portrait soit fidèle à la réalité vécue sur le terrain socio-économique au Québec. Les projets et les entreprises soutenus par ces acteurs sont structurants et créateurs d'emplois dans les communautés locales et régionales.

Le crédit communautaire, avec une capitalisation privée, est une composante du financement alternatif et de la finance solidaire au Québec et représente un **complément indispensable** aux mécanismes et structures institutionnels en place d'intervention économique et sociale. Il est le premier échelon¹ dans le financement des micros et petites entreprises au Québec et, avec le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), vient en aide aux entreprises d'économie sociale.

Dans son rapport sur le capital de risque au Québec², SECOR clarifie le concept de capital de risque dans son sens large : du capital de risque *pur* au capital de risque *large* (incluant le capital de développement); on signale aussi l'importance du continuum des sources d'équité. *Le succès du capital de risque est étroitement lié à l'amont et à l'aval* [du continuum]. Le capital de risque est donc en complémentarité avec les autres modes de financement où, en aval, on retrouve notamment le *love-money*, les fonds publics et les *anges financiers*.

Le rapport Brunet ne parle pas du premier échelon de financement qui constitue d'ailleurs le créneau du crédit communautaire au Québec, parmi les *anges financiers*³ et le *love money*, qui intervient aux phases de pré-démarrage et démarrage pour de plus petits financements. Le crédit communautaire permet à certains investisseurs informels⁴ d'être regroupés. Il leur offre l'opportunité d'un investissement éthique, mais aussi un lieu d'accompagnement des entreprises, de soutien / conseil, de consultants ou tout simplement d'implication dans les structures corporatives des organismes de crédit communautaire (comité de prêt, conseil d'administration et les comités d'appui).

Par ailleurs la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI) a clairement démontré dans son sondage sur les services des banques à quel point les plus petites et les plus jeunes entreprises (prêt médian de 45 000 \$ et 50 000 \$) sont déjà largement discriminées par

¹ Le crédit communautaire ne fait pas que combler le vide laissé par les institutions financières, il s'inscrit dans la mouvance de l'économie sociale, mieux connue au Québec depuis 1996, représentée par le Chantier sur l'économie sociale.

² SECOR, Ernst & Young, Le capital de risque au Québec, pour la Société générale de financement, 2003.

³ Une présence limitée au Canada et au Québec, selon SECOR, moins de familles et d'individus fortunés qu'aux États-Unis, avec une fiscalité canadienne moins favorable : présents dans seulement 5-10% des entreprises.

Groupe estimé * près de 2 200 anges en 1995 au Québec.

⁴ « **Valeur ajoutée par les investisseurs informels** : Les investisseurs informels fournissent aux entreprises plus que du financement. Des propriétaires de PME dans la région d'Ottawa ont cité, lors d'une étude effectuée par Industrie Canada²³, six autres façons par lesquelles les investisseurs informels ont contribué à leur croissance et à leur succès. Comme l'indique le graphique 17, l'étude a révélé que les deux contributions non financières les plus courantes des investisseurs informels sont de prodiguer des conseils et de faire connaître des relations. Les investisseurs informels mettent à profit leur expérience et leur connaissance des affaires pour aider les entrepreneurs dans la planification stratégique et le marketing et pour leur fournir des conseils d'ordre administratif et général utiles à leur entreprise. Il arrive que les investisseurs informels participent au conseil d'administration et fournissent des renseignements sur l'industrie, ce qui permet à l'entreprise d'acquérir une crédibilité fort utile au moment d'une demande de financement. » dans Industrie Canada, *Le financement des petites et moyennes entreprises (PME) au Canada*, 2002, p. 42

les institutions financières : les demandes de petits prêts déclinent constamment, le taux de prêts refusés est plus élevé, le coût du financement est plus élevé, plus de rotation de directeurs de comptes, rompant ainsi le rapport de confiance et empêchant l'établissement d'une relation client-banque déterminante dans l'obtention ou pas d'un financement⁵. Dans le cas du capital de risque et des fonds régionaux, on constate que *les coûts de transactions rendent rapidement non économiques tout investissement de moins de 500 000 \$*⁶.

On sait par contre la place importante qu'occupent ces petites entreprises dans l'économie locale et régionale. C'est dire que ces petites entreprises, qui ont besoin de ronde de financement elles aussi, se trouvent hors du champ des institutions financières conventionnelles et peu alléchantes pour le capital de risque pur. Reste alors pour ces petites et micros entreprises le capital de développement, comme les FLI ou le crédit communautaire dont l'objectif se trouve ailleurs que dans le rendement financier.

Le crédit communautaire : la réponse à des besoins

Le crédit communautaire a connu récemment une popularité grandissante tant au Québec que partout ailleurs en Amérique du Nord. L'approche collective du crédit communautaire, supportée par les Cercles d'emprunt, et l'approche individuelle ou par projet, incarnée par les Fonds communautaires d'emprunt, occupent une place importante parmi l'éventail des approches d'intervention économique et sociale et de lutte à la pauvreté. Ce qui distingue le crédit communautaire façon « québécoise » des expériences de micro-crédit qu'on retrouve ailleurs, **c'est une approche globale qui vise à combler les besoins tant économiques que sociaux des personnes. De plus, la capitalisation provient des communautés locales qui prêtent ou donnent aux organismes de crédit communautaire.**

L'essor grandissant du crédit communautaire s'explique par plusieurs facteurs interreliés. D'une part, la mondialisation des marchés financiers a conduit les institutions financières « traditionnelles » à une rationalisation profonde de leurs opérations, exercice qui s'est traduit par un resserrement du crédit pour les clientèles considérées à risque. D'autre part, la restructuration du marché du travail a provoqué une montée impressionnante du travail autonome. Or, on sait que les travailleurs autonomes sont souvent considérés par les institutions financières comme clientèle à risque ou potentiellement peu rentable du fait de la petitesse des prêts qu'ils exigent ou de leur absence d'antécédents de crédit.

« ... Les organismes spécialisés dans le micro-crédit recherchent ...des partenaires bancaires. Or, de manière générale, les banques s'y désintéressent. L'argument principal réside dans la non-rentabilité et le coût du micro-crédit ainsi qu'un désintérêt pour la clientèle ciblée. »⁷

⁵ BRUCE, Doug, FCEI, *Miser sur la concurrence dans le secteur bancaire. Résultats du sondage de la FCEI sur les banques*, octobre 2003, 27 pages.

⁶ SECOR, id.

⁷ Extrait d'un débat dans les Actes du colloque « Éthique des banques ou banque éthique la responsabilité sociétale des banques face à l'exclusion financière » 7 décembre 2000, Bruxelles, p.21

Vision du rôle de l'État dans le développement économique et régional

« En région, on note également une faible présence du secteur privé dans le créneau des petits financements, laquelle peut s'expliquer par des niveaux de risque élevés, des coûts de transaction importants mais aussi par une forte présence d'acteurs publics. Cette situation fausse les règles usuelles du marché et crée une dynamique qui laisse peu d'espace au secteur privé pour se développer, une situation en porte-à-faux par rapport à la volonté clairement exprimée par le milieu régional, et ses gens d'affaires, de se prendre davantage en main, et ce, en fonction de leurs propres priorités. »⁸

⇒ *Du rendement au développement : une approche d'opposition et d'exclusion*

Le groupe de travail Brunet oppose le développement au rendement. Nous pensons que l'un ne devrait sûrement pas exclure l'autre. Ce n'est pas tant que le public soit présent dans les fonds locaux et régionaux qui empêchent le privé de s'y investir, c'est peut-être bien davantage les priorités de chacun : le privé recherche le rendement, les petits financements ne le sont pas. On risque de se retrouver avec une échelle de financement régional à laquelle on a retirée les premiers échelons. Sous l'angle du rendement, le fait de confier au privé la gestion des FIR ne rendra sûrement pas les petits financements et certains secteurs à rendement plus faible plus attractifs pour les communautés régionales d'affaires.

Il y a un paradoxe certain dans la vision proposée par le rapport Brunet de l'approche à privilégier pour *le financement de petite et moyenne envergure des entreprises en région*. De prime abord, on évacue totalement la notion de développement local pour positionner le développement régional. Une même région comporte des réalités parfois bien différentes. Par exemple, une région comme la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine couvre un territoire vaste caractérisé par des spécificités qui ne peuvent être gommées. Ceci est vrai aussi d'un territoire plus large qui regroupe en une même région des zones urbaines et rurales (ex. de la Capitale Nationale). Les processus de concertation en cours dans les différentes régions et localités ont permis de dégager dans les dernières années certaines voies communes de développement et de mettre en commun des expertises intersectorielles au profit du développement des communautés. Il serait dommage de perdre ces acquis par l'implantation d'un nouveau cadre univoque qui risque d'opposer les secteurs et les territoires.

On oppose à certains outils de financement et de développement régional (par exemple les FLI, gérés par les CLD, qui ont été et sont toujours des outils performants et des partenaires de financement de petites entreprises), les FIR, des fonds publics-privés, gérés par le privé dans la perspective *d'une gestion plus axée sur les forces du marché... mieux accompagner les entreprises à haut potentiel ...* Ces fonds créés par l'apport de capitaux public – privés appuieraient les *entreprises offrant un bon potentiel de croissance de même que des perspectives intéressantes de rendement*.

Certains éléments d'une telle approche basée sur le rendement nous paraissent ici inquiétants quant à l'impact sur l'offre de capital de financement. On risque fort d'exclure la catégorie des petits financements, dont on ne parle d'ailleurs pas dans le rapport Brunet, et certains secteurs d'activités d'entreprises porteuses d'emplois et de développement économique dans leur milieu, par exemple les secteurs du tourisme, de l'agroalimentaire, de l'environnement et

⁸ Rapport Brunet « Le rôle de l'État québécois dans le capital de risque » p. 6

des arts, et toute la catégorie des artisans qui occupent une place importante dans l'offre de services de proximité en région. Tout le secteur de l'économie sociale est aussi absent du paysage du capital de risque décrit dans le rapport, alors que dans les milieux, on connaît bien les besoins en capitaux de ces entreprises porteuses de développement économique et social.

Somme toute, les populations pauvres, en marge des réseaux conventionnels de financement, les petits financements, les entreprises de l'économie sociale et les secteurs considérés à rendement plus faible demeurent hors du champ de vision du capital de risque proposé par le rapport Brunet. Alors qu'au niveau local, et sur le plan de l'intégration des populations exclues et d'un développement endogène des localités, on sait que ce volet a un impact majeur sur la création d'économie locale structurée et plurielle.

⇒ *L'imputabilité versus la responsabilité*

Enfin, les questions de l'imputabilité de même que de l'efficacité du modèle des FIR soulèvent tout autant des questions. Les gens d'affaires à qui on confierait la gestion de ces fonds, qui sont aussi *les seuls qui participent au profit*, sont imputables à qui ? Quels sont les mécanismes prévus pour donner l'assurance que l'intérêt commun guidera les orientations et les politiques d'investissements adoptées par les FIR, qui n'en demeurent pas moins constitués à 2/3 de fonds publics ? Les gens d'affaires connaissent bien leur milieu, tout comme d'autres acteurs du développement local et régional, qui jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social de leur région.

Sur le plan organisationnel, Investissement Québec joue un rôle d'accréditeur *des sociétés privées qui désirent créer un FIR*. Comment Investissement Québec va-t-il déterminer, dans la perspective du continuum des modes de financement, la pertinence et la cohérence des interventions des FIR dans les milieux, leur arrimage aux instances de développement et aux autres outils de financement existant, notamment ceux de premier échelon ?

Le crédit communautaire comme outil d'inclusion sociale et de réinvestissement créateur de richesse

Le crédit communautaire, par le « micro-crédit » et l'accompagnement de proximité, propose un modèle durable de développement pour les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Il permet à des personnes et des groupes de personnes vivant l'exclusion sociale et économique de démarrer une activité économique génératrice de revenus autonomes. Il s'agit d'une voie pérenne de sortie de la pauvreté : les utilisateurs de services, en raison surtout de l'accompagnement fourni par le crédit communautaire pendant toute la durée du prêt, quittent graduellement les paiements de transferts sociaux pour vivre de revenus générés par leur petite entreprise.

Le crédit communautaire au Québec mobilise les ressources financières locales puisque les capitaux de prêt proviennent des communautés où sont localisées les initiatives de micro-crédit. La capitalisation en crédit communautaire est donc de sources privées et offre un lieu de placement éthique et d'investissement solidaire (d'investissement socialement responsable) : **c'est la communauté qui prête à la communauté**⁹.

⁹ En cela, nous citons Monsieur Paul-A. Fortin qui souligne que « l'investissement informel représente plus de 60 % du capital de démarrage des nouvelles entreprises dans tous les pays et qu'il atteint 90 % et plus en Corée-du-Sud, en Australie et au Danemark » ; il indique aussi

Arrimage du FIR avec le crédit communautaire

« Il importe d'arrimer le mieux possible les interventions des différents acteurs engagés dans le domaine du financement des entreprises en région et de mettre en place un environnement favorisant le développement d'une dynamique de partenariat. Pour y arriver, l'attribution de rôles complémentaires à chacun des différents acteurs constitue certainement un atout de taille. Dans cette perspective, il y a lieu, selon le groupe de travail, de :

- *favoriser une approche selon laquelle les CLD, de par leur mission de base d'appui aux entrepreneurs et leurs capacités d'agir à titre de conseillers pour mieux définir et encadrer les projets, constituent une porte d'entrée naturelle pour les projets, qui pourront bénéficier du financement provenant des FIR. »¹⁰*

L'approche proposée fait peu ou pas mention du rôle de l'accompagnement auprès des entreprises, rôle pourtant bien reconnu par l'ensemble des acteurs en développement économique. À peine souligne-t-on le rôle des *CLD qui constituent, par leur mission de base d'appui aux entrepreneurs... constituer la porte d'entrée pour les projets* (aux FIR). Notre expérience nous démontre que dissocier l'outil de financement de la fonction accueil /conseil, en plus d'ajouter à la lourdeur organisationnelle, crée des distorsions dans l'analyse des projets au détriment des besoins exprimés. De plus, ceci ne facilite en rien l'arrimage souvent nécessaire avec d'autres partenaires dans le continuum du financement.

Le crédit communautaire agit donc comme effet de levier avec d'autres financements afin d'éviter la sous-capitalisation des entreprises qui peut entraîner l'échec. Rarement seul dans un projet d'entreprise, l'organisation de crédit communautaire travaille avec l'entrepreneur afin de compléter le montage financier nécessaire à la réalisation de son projet en allant chercher d'autres bailleurs de fonds (institutions financières conventionnelles, CLD, SADC ou autres), qui acceptent d'intervenir en raison du service d'accompagnement de proximité assuré par le crédit communautaire.

Enfin, les entreprises accompagnées génèrent une activité économique locale : elles font affaires avec des fournisseurs, elles paient des salaires, des impôts et des taxes, elles achètent et elles vendent. Ce mouvement participe au développement économique des communautés desservies, au réinvestissement nécessaire qui rend le développement pluriel et équitable.

Les personnes ciblées par les services de crédit communautaire ont pour la plupart à acquérir les habiletés liées au métier d'entrepreneur – savoir être et savoir-faire; elles ont besoin d'un accompagnement serré, suivi et régulier. Le crédit communautaire a su développer cette expertise pointue qui allie développement entrepreneurial et support aux personnes en milieu appauvri. C'est cette approche d'accompagnement qui permet au crédit communautaire d'atteindre des taux de remboursement moyen de l'ordre de 90 %, dans un secteur dit à haut risque.

que le capital informel (famille, amis et «anges» financiers) devient souvent plus important que le capital de risque institutionnalisé, dans *La Culture Entrepreneuriale, Un Antidote à La Pauvreté*, Montréal, Les Éditions transcontinental et Les Éditions de la Fondation de l'entrepreneurship, 2002, p. 71 et p. 77.

¹⁰ Rapport Brunet « Le rôle de l'État québécois dans le capital de risque » p.52

Un secteur du capital de risque à développer et à soutenir

« Enfin, même si son nom le dit, il paraît utile de rappeler que, par définition, l'industrie du capital de risque se caractérise par un niveau élevé de risques encourus par les investisseurs. Dans cette industrie, pour 100 dossiers reçus, 10 seront retenus. De ces 10 dossiers, deux s'avèreront de retentissants échecs, six vivront un certain temps sans jamais vraiment décoller et, enfin, deux connaîtront un franc succès permettant aux investisseurs d'obtenir un rendement sur leurs investissements. Ainsi, il ne faudra pas se surprendre du fait, qu'en raison de ses particularités propres, l'industrie du capital de risque commande, pour être viable, des taux de rendement plus élevés que le financement traditionnel (ex. : bancaire). »¹¹

Le crédit communautaire constitue une source de financement en réponse à des besoins spécifiques dans notre société : cette offre de financement est souple, globale.

Quelques exemples en région:

L'ACEM, fonds communautaire d'emprunt localisé à Montréal depuis 1990, montre bien l'impact que peut avoir les pratiques de crédit communautaire auprès de populations marginalisées.

- L'ACEM a construit un capital de prêt de 515 000 \$ et vise cette année, par une campagne de levée de fonds, une croissance de 20 %. Depuis 1990, l'ACEM a accordé 135 prêts totalisant 1 430 200 \$, qui ont généré des investissements de 11 508 000 \$ et 260 emplois créés et maintenus. Trente-six (36) projets sont actuellement accompagnés et représentent un encours de 288 000 \$. Plus de la moitié des promoteurs accompagnés proviennent de l'aide sociale, les autres étant à l'assurance-emploi ou travailleurs à statut précaire. L'ACEM accueille en forte majorité des personnes immigrantes / communautés culturelles et minorités visibles. 30 % des projets financés sont des entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL).

Le Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec), intervient à Québec depuis 1997. En 2003, sa capitalisation s'élève à plus de 600 000 \$; il a financé 84 projets (65 entreprises) qui représentent 627 000 \$ en micro-crédit qui ont généré plus de 2,5M\$ en investissements et plus de 160 emplois. La forte majorité des promoteurs accompagnés proviennent de l'aide sociale. Le taux de remboursement est de 92 % et le taux de survie des entreprises est de 75 %.

Au Québec, en 2002-2003, l'ensemble des Fonds communautaires d'emprunt et des Cercles d'emprunt généraient à même leurs communautés respectives plus de 2 millions de dollars en capitalisation de source privée. Ces sommes « éthiques » servent à financer les projets des personnes exclues des réseaux conventionnels de financement, afin qu'elles créent et développent leurs petites entreprises. Outre la capitalisation de plus de 2 M \$, le crédit communautaire au Québec représente, de façon cumulative, 1 500 emplois créés ou maintenus, 2,8 M \$ de prêts émis dont 600 000 \$ étaient en cours de remboursement.

Le crédit communautaire doit donc se lire comme un investissement et non une dépense dans les livres publics; on doit le considérer comme l'un des outils de développement économique et social, non pas le seul ou la panacée, qui a un impact structurel sur la pauvreté et le développement des régions au Québec. À ce titre, dans un esprit de lucidité et de réalisme pour la lutte à l'exclusion socio-économique de milliers de citoyennes et citoyens, et à l'instar d'autres pays dans le monde, les pratiques du crédit communautaire devrait s'inscrire comme partie intégrante des stratégies budgétaires et du capital de risque du gouvernement du Québec dans les prochaines années.

¹¹ Ibid p. 16

Que ce soit en Europe, notamment en Belgique et en France, et ici, un même constat est établi sur la nécessité de la place des pouvoirs publics, aux côtés de partenaires citoyens, afin de préserver l'intérêt général notamment en matière d'exclusion économique, sociale et financière. Sans être le moteur de l'économie, « en se mêlant le moins possible d'entreprendre »¹², l'État n'en demeure pas moins un acteur déterminant dans l'établissement de la cohésion sociale et de la répartition équitable du potentiel économique.

Recommandation 1

Nous pensons que le gouvernement du Québec doit assumer un rôle de régulation *en prenant sa part de responsabilité* dans le soutien au fonctionnement des initiatives de crédit communautaire dans les régions du Québec, qui mobilisent des capitaux privés dédiés à la création d'entreprises portées par des populations exclues, en tout ou en partie, des réseaux conventionnels de financement.

Pour chaque 1\$ investi dans la capitalisation du crédit communautaire que le gouvernement du Québec ajoute 2\$ en investissant dans l'accompagnement et au soutien à l'entrepreneuriat donnés par les organismes de crédit communautaire.

La fiscalité

Nous traiterons ce thème sous l'angle de la nécessité de développer dans les prochaines années des outils fiscaux qui encouragent et stimulent concrètement l'investissement socialement responsable ou éthique, l'investissement à vocation communautaire. À notre avis, ce sont là des stratégies porteuses de développement économique, d'équité sociale et financière, qui peuvent plus largement contribuer aux revenus dédiés à ce type d'investissement qui comprend les initiatives de lutte à l'exclusion socio-économique et financière.

À juste titre, dans le document *Élaboration d'un service bancaire universel*, on souligne que le concept de responsabilité sociale signifie que les entreprises décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société.¹³ Cette initiative pourrait être encouragée par des mesures fiscales appropriées, rattachées à un investissement communautaire, ce qui en bout de compte aurait un impact positif sur les dépenses publiques.

⇒ ***Aucune référence aux tendances actuelles vers l'investissement socialement responsable et le bilan social des entreprises***

Le rapport Brunet propose d'inciter le privé à assumer un rôle plus important dans le financement d'entreprises, ce que nous appuyons.

D'ailleurs en crédit communautaire, le secteur privé prend une place active et essentielle car il capitalise les initiatives. Cette participation se situe dans la perspective de l'investissement durable et responsable à l'égard des communautés. L'accès au crédit pour démarrer une

¹² Se référer au commentaire de FORTIN, Paul-A., op.cit., pp. 162-163. « En matière d'orientation générale, le discours gouvernemental doit établir clairement sa foi dans le développement endogène et mettre en place les outils de formation et de soutien pour actualiser le potentiel humain disponible dans le milieu ».

¹³ BAYOT, Bernard, *Élaboration d'un service bancaire universel. Deuxième partie – L'accès au crédit et l'exemple du Community Reinvestment Act*, Réseau financement alternatif, Namur, 2002, p. 110.

entreprise, la préservation de l'environnement, les considérations éthiques et sociales sont autant de paramètres considérés en finance solidaire.

Il s'agit de courants en nette progression dans de nombreux pays, appuyés par des législations publiques. L'ensemble de ces initiatives visent à assurer la transparence sur les critères utilisés par les entreprises et les gestionnaires de fonds. Il est dommage que le rapport Brunet ne fasse aucune allusion à ces pratiques (des modèles existent notamment en Australie, en Belgique). Tant l'OCDE que le Programme des Nations Unis pour le développement ont développé des indices visant à mesurer et à faire ressortir les performances sociales des entreprises qui sont de plus en plus appelés à joindre à leur bilan financier leur bilan social.

Doit-on considérer que les pouvoirs publics québécois restent à l'écart de ces pratiques et que sa vision du capital de risque demeure exclusivement basée sur le rendement financier à offrir à l'entreprise privée à partir d'investissements sélectifs basés sur les seuls critères du haut potentiel de rendement ?

Depuis longtemps, le crédit communautaire demande des changements législatifs¹⁴ afin que les investisseurs, prêteurs et donateurs, aient accès à des incitatifs fiscaux stimulant l'investissement socialement responsable, et le développement de produits d'épargne solidaire. À la condition d'être organisé de façon adéquate et performante, d'avoir en main une offre de produits éthiques alléchante, il s'agit là d'un marché en devenir qui peut répondre à un créneau de besoins précis.

⇒ ***Pour développer l'investissement à vocation communautaire et la finance solidaire***

L'une des conditions du développement de cette forme d'investissement est la capacité de mobiliser des ressources financières (prêts et dons) à la capitalisation des organismes de crédit communautaire, à un coût d'approvisionnement réaliste. Nous l'avons déjà mentionné, le crédit communautaire peut exister et réaliser sa mission de développement social et économique uniquement en raison des investisseurs – prêteurs ou donateurs – qui capitalisent afin de financer les initiatives locales.

Une campagne au niveau fédéral a été initiée en janvier 2000 dans le but d'inciter le ministre des Finances d'accorder un statut d'admissibilité au REER pour les investissements à vocation communautaire. Les instigateurs de cette campagne, *le Jubilee Fund* à Winnipeg et le *Social Investment Organisation* de Toronto, démontrent que malgré la forte demande dans les communautés défavorisées pour des services intégrés d'accès au micro-crédit et d'accompagnement personnalisé, les organisations qui offrent ces services sont limitées dans leur capacité d'intervention à cause de la difficulté d'accès à du capital de développement. Dans sa lettre au ministre des Finances fédéral, le *Social Investment Organisation* souligne l'expérience d'un fonds communautaire d'emprunt de Toronto, *Access Riverdale Loan Fund* qui, suite à un sondage effectué auprès de ses investisseurs, a découvert que ces derniers seraient prêts à investir davantage si le fonds disposait d'un statut d'admissibilité au REER.

¹⁴ Mémoire sur les consultations prébudgétaires du Ministre des finances, janvier 2003 et mémoire sur les finances publiques sept. 2002

Recommandation 2

L'investissement à vocation communautaire, pour se développer, a besoin notamment d'outils fiscaux (tels que les crédits d'impôts) comparables à ceux accordés à d'autres types d'investissement, qui offrent des avantages aux prêteurs et aux donateurs intéressés, au même titre qu'un placement dans une caisse de retraite.

Recommandation 3

Par voie législative, les caisses de retraite et les Fonds de travailleurs devraient exercer une autre facette de leur responsabilité sociale par l'obligation de placer annuellement un pourcentage de leur portefeuille dans un investissement à vocation communautaire comme dans les organisations membres du Réseau québécois du crédit communautaire.

Conclusion

Il faut qu'au Québec on reconnaisse une échelle de financement complète. Le crédit communautaire comble le premier échelon et on doit lui donner les instruments qui lui permettent de remplir son mandat. La proposition de la mise en place des FIR brise les processus de concertation établis dans les régions du Québec depuis de nombreuses années. L'entreprise privée doit être aux côtés des autres acteurs. On ne peut pas introduire dans la réflexion sur le capital de risque la seule notion de rendement. Il en va de l'avenir du développement socio-économique des régions.

Le crédit communautaire propose donc une réponse novatrice à des besoins de financement et de développement non traditionnels, visant une clientèle marginalisée.

« le micro-crédit ne se substituera jamais ni au salariat, ni à la sécurité sociale, ni à l'économie sociale d'insertion. Par contre, s'il n'est pas l'outil universel, il n'en reste pas moins une réelle alternative pour répondre l'exclusion sociale, d'une part, et à l'exclusion financière, d'autre part. Le micro-crédit ne doit pas être perçu comme un outil universel mais comme un moyen supplémentaire de lutte contre *l'exclusion sociale* ». ¹⁵

Le gouvernement du Québec devrait devenir partenaire des organismes du crédit communautaire au Québec pour ainsi consolider et favoriser le développement des pratiques du crédit communautaire au Québec qui participent à l'économie québécoise. Ces pratiques sont en développement dans toutes les régions car elles répondent au soutien de petits projets des communautés locales et régionales.

Nous croyons que plusieurs acteurs sociaux et économiques ont leur part de responsabilité face au développement et au soutien du crédit communautaire au Québec. Ainsi nous sommes en démarche auprès du gouvernement fédéral pour un soutien financier au fonctionnement. Nous négocions un projet d'entente avec FILACTION et le RISQ pour la capitalisation de certains fonds communautaires. Pour l'année 2004, nous avons conclu une entente de partenariat avec le mouvement Desjardins pour un projet-pilote sur le micro-crédit aux entreprises. Nous pensons que la confiance de Desjardins et des investisseurs se portent garant de la crédibilité des organismes de crédit communautaire au Québec.

Le crédit communautaire est une pratique économique qui a fait ses preuves comme instrument de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, en mobilisant des argents neufs au développement des communautés locales et régionales.

¹⁵ extrait exposé de Michel Genet, directeur de CRÉDAL, «Le micro-crédit comme alternative à l'exclusion sociale : développement et impact, dans les Actes du colloque « Éthique des banques ou banque éthique la responsabilité sociétale des banques face à l'exclusion financière » 7 décembre 2000, Bruxelles, p.20